

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2019-2020

*Présenté par le bureau à l'AD statutaire du 23 juin 2020*

**Cartel intersyndical du personnel de l'État  
et du secteur subventionné**

• Case postale 5434 • 1211 GE 11 • [info@cartel-ge.ch](mailto:info@cartel-ge.ch) • [www.cartel-ge.ch](http://www.cartel-ge.ch)

**Bureau :** (élu le 25 juin 2019) • [bureau@cartel-ge.ch](mailto:bureau@cartel-ge.ch)

Présidence : vacante

Trésorier : Gabriel Thullen

Secrétaires : Francesca Marchesini (SPG - démission en novembre 2019)

Fabienne Payré (SSP)

Françoise Weber (SIT)

Olivier Baud (SPG – élu le 14 janvier 2020)

Pierre-Alain Dufey (UPCP - élu le 14 janvier 2020)

**Secrétaire administratif :** • [cartel.jrhulmann@gmail.com](mailto:cartel.jrhulmann@gmail.com)

Jean-René Hulmann (dès le 15 août 2019)



## Le mot du bureau

L'activité du Cartel a été particulièrement dense cette année. La fonction publique reste la cible régulière de la majorité de droite au parlement et les attaques contre le secteur subventionné ne connaissent pas vraiment de répit. Dans ce contexte de remise en question permanente des services publics et des prestations auxquelles la population a droit, la résistance doit s'organiser et s'articuler avec le dialogue social. Cet exercice, le recours aux actions de lutte nécessaires couplé, le cas échéant, à une recherche de solutions et d'équilibre, afin de préserver le personnel et les moyens, n'a rien d'évident. Ainsi, la concertation requière un engagement soutenu de la part des délégué.es, et il convient ici de remercier d'emblée toutes celles et tous ceux qui consacrent une partie de leur temps à œuvrer afin de préserver les moyens indispensables, propres à garantir à la fois les conditions de travail du personnel et les prestations à la population.

Parmi les enjeux principaux, pour lesquels les rapports de force ont requis une attention soutenue, se trouve le dossier SCORE (système-compétences-rémunération-évaluation). Une énergie hors du commun (pour ne pas dire déraisonnable), ainsi que des moyens financiers non négligeables, ont dû être engagés par le Cartel, en particulier pour exiger la transparence des mécanismes salariaux et de la collocation des fonctions. Le nombre de séances (voir plus loin) est à lui seul révélateur de l'engagement important et sans faille qui a permis, après dix ans (!) de consultations erratiques, de mettre un terme à un projet décrié et contesté d'emblée par les syndicats.

Le refus du budget 2020 par le Grand Conseil, le 13 décembre 2019, a aussi plongé le fonctionnement de l'Etat dans une situation délétère. Le refus des postes, requis par le gouvernement principalement pour tenir compte de l'évolution démographique, est emblématique du cynisme grandissant d'une partie du parlement. Ces 412 postes étaient bien entendu insuffisants et ne visaient, en quelque sorte, qu'à faire perdurer l'état de dégradation permanente des services publics. L'exécutif n'a essayé au mieux que de limiter les dégâts mais n'a convaincu personne, ce qui a conduit logiquement, pour des raisons parfois opposées, au rejet du budget.

Le gouvernement, après avoir trompé la population sur les conséquences de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), voit sa crédibilité entamée. Les pertes dues à la RFFA notamment et aux baisses de rentrées fiscales mettent réellement le fonctionnement de l'Etat en situation délicate. Mais le Cartel refuse le fatalisme que d'aucun.es pratiquent pour ménager leurs intérêts au mépris de l'immense majorité de la population qui voit la pauvreté gagner du terrain. Une augmentation des moyens est primordiale au vu de l'accroissement de la population et des besoins avérés en matière de santé et de formation, en particulier.



Il sera difficile de faire basculer le rapport de force avant les élections cantonales qui auront lieu en 2023. Toutefois, la bataille sur le budget 2021 débute, et les affronts actuels et futurs destinés à faire baisser les dépenses de l'Etat, au mépris des besoins, doivent être combattus avec énergie. Le Cartel s'y emploiera, comme il soutiendra activement les initiatives, notamment fiscales, visant à mieux répartir les richesses et susceptibles de représenter des entrées non négligeables dans les caisses de l'Etat.

## SCORE

Les tractations, séances techniques-politiques et discussions se sont prolongées à un rythme très soutenu (entre le 29 août 2018 et le 5 février 2020, il y a eu 15 rencontres de la « délégation SCORE et associations représentatives du personnel » et 20 séances de travail du « groupe paritaire », soit 35 séances en 18 mois, auxquelles s'ajoutent de nombreuses réunions supplémentaires et spécifiques). Elles ont demandé un très gros investissement aux représentant.es du Cartel et des associations affiliées.

Les représentant.es du Cartel n'ont eu de cesse de réclamer des informations transparentes et complètes sur SCORE (courbes et indemnités, memento décrivant les procédures de collocation, équité de traitement, lisibilité du système SCORE etc.), informations que les expert.es du projet SCORE ont difficilement pu transmettre et que le Conseil d'Etat lui a longtemps refusées.

Devant un tel mur, le comité du Cartel a décidé de faire appel à un avocat pour appuyer ses légitimes revendications. C'est donc avec l'appui Me Jordan que le Cartel a finalement pu obtenir une partie des informations qu'il réclamait depuis plusieurs mois.

Le Cartel a organisé, en novembre 2019, une Assemblée du personnel où l'état de connaissance concernant le projet SCORE a pu être présenté. A cette occasion, une résolution a été votée pour poser le constat que le projet SCORE demeurait opaque et non abouti, et pour manifester le mécontentement du Cartel, réaffirmer ses doutes et désaccords relatifs aux nouveaux mécanismes salariaux et à la nouvelle échelle de traitement prévue par SCORE.

Le Conseil d'Etat a alors décidé de suspendre la diffusion de la « calcullette » (positionnements des salarié.es dans le nouveau système salarial) équivalant à une large procédure de consultation qu'il comptait lancer auprès du personnel de la fonction publique.

Le bureau du Cartel a également organisé, fin novembre, une demi-journée d'information et de formation afin d'élaborer la position du Cartel pour les négociations futures. Dans le but de contrer la forte réduction, programmée dans SCORE, des indemnités de nuits, du week-end et des jours fériés, le Cartel a lancé, conjointement avec le SIT et le SSP, une pétition réclamant le maintien de ces indemnités qui bénéficient tout particulièrement aux professions admises comme pénibles mais reconnues comme telles dans le système SEF actuel (professions aux horaires décalés et irréguliers ainsi que fortement féminisées) Plus de 4 000 signatures ont été récoltées qui n'ont, finalement, pas été déposées en raison du retrait du projet SCORE.

Alors que le Cartel planifiait l'organisation d'une demi-journée de réflexion stratégique pour le 1<sup>er</sup> avril 2020, le Conseil d'Etat a, le 26 février 2020, annoncé l'abandon du projet SCORE. Le coût du projet, et donc le gaspillage des deniers publics, est estimé à 1,8 millions de francs – sans compter les heures des fonctionnaires qui se consacraient à cette tâche.

Le Cartel a réagi à cette décision par l'envoi, en mars 2020, d'une lettre au Conseil d'Etat dans laquelle il a réaffirmé la nécessité de réévaluer rapidement les fonctions bloquées dont celles identifiées par le processus SCORE et qui attendent depuis trop longtemps une adaptation de leurs salaires (domaines de la santé, du social, éducation physique et autres postes administratifs) ainsi que le maintien des indemnités pour horaires hors administratifs (travail de nuit et du week-end).

Le Conseil d'Etat a pris note des revendications du Cartel et a, dans un premier temps, décidé de maintenir au minimum jusqu'au 26 juin le versement de ces indemnités tout en annonçant que la loi actuelle s'applique tant que ce point n'aura pas été traité dans le cadre du nouveau projet d'évaluation des fonctions.

### **Budget 2020 et compte 2019 de l'Etat de Genève**

Le bureau et le comité du Cartel ont consacré beaucoup de temps au suivi de l'élaboration du budget 2020 de l'Etat de Genève.

Le Cartel a, en septembre 2019, dénoncé le projet de budget du Conseil d'Etat qui prévoyait de supprimer l'annuité 2020 et d'anticiper l'annulation de celle de 2022, mais a également salué sa volonté de préserver les prestations de l'Etat en stabilisant et créant 412 postes. Cette position a été entérinée par une Assemblée du personnel du Cartel en novembre 2019.

Fin novembre 2019, le Cartel a demandé à être auditionné par diverses commissions du Grand Conseil afin de défendre le paiement de l'annuité comme faisant partie des mécanismes salariaux et de confirmer la nécessité de voter les 412 postes proposés par le Conseil d'Etat qui représentait un minimum pour garantir le bon fonctionnement de l'Etat et d'absorber l'augmentation démographique prononcée du canton.

Si la commission des finances puis le Grand Conseil ont bien intégré le fait que l'annuité faisait partie des mécanismes salariaux et qu'à ce titre elle devait être versée, ils ont par contre sabré l'entier des 412 nouveaux postes proposés par le Conseil d'Etat.

Le Cartel a organisé, suite à cette décision totalement irrecevable, prise par le Grand Conseil, deux manifestations. Si celle du 5 décembre 2019, cortège en Vieille Ville, a été relativement bien suivie (près de 1 000 personnes), celle du 12 décembre 2019, devant le Grand Conseil déplacé à l'UIT, n'a pas répondu aux attentes du Cartel. Lors de la manifestation du 5 décembre, une résolution a été votée à l'unanimité par une assemblée du personnel réunie en Vieille Ville. Celle-ci rejetait le chantage inacceptable du Grand Conseil et demandait le vote des 412 postes ainsi que le respect des mécanismes salariaux. Si un tel budget n'était pas voté par le Grand Conseil ou la Commission des finances, l'Assemblée du personnel mandait les instances du Cartel afin d'envisager toutes les mesures de luttes utiles (débrayage, grève, grève administrative) afin d'obtenir gain de cause.

Les contacts et rendez-vous, organisés par le bureau du Cartel, avec les partis politiques ainsi que diverses auditions devant les commissions du Grand Conseil ont certes permis de sauvegarder les mécanismes salariaux et d'empêcher la suppression du dernier salaire lors d'un départ à la retraite à l'âge légal (65 ans) mais rien pour les postes.

Les diverses rencontres conduites par le bureau du Cartel avec les partis politiques représentés au Grand Conseil ont montré la nécessité d'instaurer plus régulièrement de telles rencontres et également, pour le Cartel, d'être mieux renseigné sur les détails des budgets en préparation.

Le Cartel a ensuite organisé une Assemblée des délégué.es (le 14 janvier) ainsi qu'une Assemblée du personnel (le 20 février) afin d'arrêter les moyens de lutte envisageable pour influencer sur la suppression des 412 nouveaux postes proposés par le Conseil d'Etat.

Le bureau du Cartel a dû faire le constat que le paiement rétroactif de l'annuité 2016 ainsi que la confirmation de l'octroi de l'annuité 2020 avaient contribué à éteindre l'engagement syndical du personnel de l'Etat.

En février également, le bureau du Cartel a été entendu une nouvelle fois par la commission des finances suite à une demande, révisée à la baisse, pour 345 nouveaux postes déposée par le Conseil d'Etat. Sur les 345 postes demandés par le Conseil d'Etat, la Commission n'en a accordé, au final, que 70 et en rejetant, en particulier, 130 postes au DIP alors que 800 nouveaux élèves sont attendus à la rentrée 2020 au primaire et que 700 demandes d'octroi de mesures de pédagogie spécialisée pour des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés ont été formulées auprès de l'OMP.

Alors que le Cartel envisageait de nouveaux moyens de lutte coordonnés et forts pour faire plier le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, est survenue, le 14 mars 2020, la crise sanitaire du Covid-19 et avec elle la mise en œuvre des nombreuses mesures de protection prises par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois.

Pour parer au plus pressé et pouvoir au minimum accueillir ces nouveaux élèves, la Commission des finances a accepté, en mai 2020, certains transferts de postes en particulier du secondaire II au primaire. Le secondaire II perd 25 postes ETP et le primaire 45 postes ETP. Solution totalement insatisfaisante qui ne fait que déplacer les problèmes. Désormais plusieurs prestations du DIP seront supprimées ou délivrées « au cachet », c'est-à-dire sans que les charges sociales soient intégrées au salaire.

Le Cartel a déjà, à de multiples reprises, fait part de ses inquiétudes concernant le budget 2020 et également pour le prochain budget 2021. Le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Nathalie Fontanet a jusqu'ici répondu qu'avec un budget 2020 déficitaire de 600 millions et des prévisions comptables se chiffrant à près d'un milliard de déficit, elle ne pouvait pas faire mieux. Elle a ajouté « *qu'à Genève on demande déjà tellement aux riches que de possibles augmentations d'impôts, même temporaires, n'étaient pas à l'ordre du jour* ».

Le Cartel ne va naturellement pas accepter cette perspective fataliste, mais toute amélioration de la situation ne sera possible que par le renouvellement d'un fort engagement militant de la fonction publique.

## CPEG

L'Assemblée des délégués du Cartel du 12 septembre 2019 a confirmé la proposition du bureau et de l'ASLOCA de demander le retrait de la loi d'application de l'initiative 168 « *Sauvegarder les rentes et créant du logement* » via le dépôt d'une loi d'abrogation par les partis de l'Alternative. La loi n'a pas encore été formellement abrogée par le Grand Conseil. Cette initiative est en effet devenue superflue après l'acceptation par le peuple, le 19 mai 2019, de la loi 12228.

Aux dernières nouvelles, le PLR continue d'attaquer les retraites de la fonction publique puisqu'il vient de déposer un nouveau projet de loi (PL 12704) demandant une forte dégradation des conditions de retraite pour les personnes nouvellement engagées qui le serait en primauté de cotisation.

Le Cartel a également déposé devant le Grand Conseil, la pétition « *Exigeons le retour à l'âge pivot de 64 ans* ». Cette pétition fait suite à l'engagement du Cartel pour l'égalité femmes-hommes et veut dénoncer une décision, non justifiée au vu de la loi sur la capitalisation de la CPEG acceptée par le peuple genevois, qui préterite les

femmes en instaurant un décalage inadmissible entre l'âge de la retraite AVS (64 ans) et celui de la CPEG (65 ans).

Le Cartel a également dénoncé, sans succès, un coup de force du comité de la CPEG qui a, contrairement à ce qu'il avait déclaré en préambule à la campagne de votation sur la recapitalisation de la caisse, mis en œuvre un programme d'économie touchant les enfants des bénéficiaires de rente de la CPEG (annulation des rentes d'enfants pour les retraites anticipées et forte diminution des rentes d'enfants à charge à l'âge de la retraite).

### **Annuité 2016**

Le Cartel peut se prévaloir d'une belle victoire puisque en juin 2019, le Tribunal fédéral a confirmé une décision prise la chambre administrative suite à un recours de Me Christian Dandrès qui concluait à l'obligation pour l'Etat de verser rétroactivement au personnel de l'Etat l'annuité 2016.

C'est ainsi près de 200 millions de francs qui ont été versés rétroactivement au personnel de l'Etat au titre du rattrapage de l'annuité 2016 non versée.

Le bureau du Cartel a suivi le dossier afin de garantir que cette annuité 2016 soit également versée à toutes les institutions subventionnées. Plusieurs échanges ont également eu lieu afin de garantir les modalités de mise en œuvre de ce paiement rétroactif qui se sont avérées complexes à gérer.

L'obligation faite à l'Etat de verser rétroactivement cette annuité 2016 a également contribué à ce que le Grand Conseil admette que le paiement de l'annuité faisait partie intégrante du contrat d'engagement et que l'Etat employeur devait cesser de remettre systématiquement en question son paiement.

### **Covid-19 et crise sanitaire**

Dès les premières mesures prises par l'Etat pour combattre la pandémie Covid-19 en mars 2020, le Cartel s'est attaché à défendre, dans ce contexte particulier, les conditions de travail et surtout la protection de la santé du personnel de l'Etat et du secteur subventionné.

C'est ainsi que, dès le 24 mars, le comité Cartel s'est réuni chaque semaine en visioconférence afin d'échanger, au sein du comité et avec les organisations membres du Cartel, au sujet des problèmes rencontrés par la base dans les différents services.

Le bureau du Cartel a, à cinq reprises, sollicité le directeur de l'OPE, Monsieur Grégoire Tavernier, ainsi que la présidence de la délégation RH du Conseil d'Etat, pour les interpeller sur différentes problématiques induites par les arrêtés et les FAQ publiés par le Conseil d'Etat. Ces échanges ont permis de résoudre une partie des situations litigieuses.

Deux lettres d'information ont été préparées et diffusées par le bureau afin de renseigner le personnel sur les différentes problématiques rencontrées.

Le décompte des heures négatives (heures non travaillées suite à divers problèmes, en raison d'un manque de travail ou de l'impossibilité du télétravail) a été contesté dès le départ par le Cartel. Le bureau a écrit au Conseil d'Etat et, conjointement avec le SIT et le SSP, a lancé une pétition en ligne pour dénoncer une situation illégale et particulièrement choquante lorsque les heures supplémentaires effectuées avant la crise par le personnel de l'Etat sont utilisées pour éponger des heures « négatives ». Le Cartel a finalement et devant les refus répétés du Conseil d'Etat demandé un avis

de droit sur cette question. Il poursuit son action avec l'objectif de faire plier le Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat a également annoncé qu'il allait renoncer, cette année et dans l'idée d'un partage des efforts, à octroyer le pont de fin d'année au personnel de l'Etat. Le Cartel rejette cette option qui ne peut être acceptée d'un point de vue syndical, ces heures étant issues d'accord syndicaux qui ne peuvent être remis en question sans concertation.

Pour sortir de cette crise de manière proactive et capitaliser sur la vague de sympathie dont ont bénéficié de nombreux services de l'Etat du secteur subventionné, le Cartel a rédigé un document « *Pour une sortie de crise ambitieuse* » qui doit servir de guide pour l'action du Cartel durant ces prochains mois.

### **Grève du climat du vendredi 15 mai 2020**

Le Cartel a adhéré à une large coalition chargée d'organiser et assurer le succès de la grève du Climat annoncée pour le 15 mai 2020. Le bureau a ainsi écrit au Conseil d'Etat afin que celui-ci, par différentes mesures, facilite la participation du personnel de l'Etat et du secteur subventionné à cette grève.

Une résolution a également été votée à l'unanimité, le 20 février 2020, par l'Assemblée du personnel (AP). Ici également, les mesures Covid-19 ont eu raison de la détermination exprimée par l'AP. Mais les revendications restent d'actualité et seront reprises dans les futurs cahiers de revendications du Cartel.

### **RPAC (B 5 05.01)**

#### **(Règlement d'application de la loi générale du personnel de l'Etat)**

Alors que le Conseil d'Etat a voulu passer en force, soit sans aucune consultation des milieux syndicaux, pour modifier le RPAC, une réaction forte du Cartel et des organisations affiliées a contraint l'Etat à accepter une partie des remarques du Cartel sur les horaires et le temps de travail des fonctionnaires.

Une nouvelle version de cette révision est en préparation. Toutefois, avec l'abandon de SCORE et donc d'un PL Rtrait et d'un RTrait revu, la révision du RPAC se révèle moins pertinente.

### **Votations du 17 mai 2020 (reportées au 27 septembre 2020)**

Le Cartel avait décidé de s'engager fortement dans la campagne de votation du 17 mai 2020 et en particulier pour recommander le OUI à l'initiative cantonale « Zéro pertes : garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois ». Suite à la crise Covid-19, la votation a été renvoyée au 27 septembre 2020 et les incertitudes provoquées par cette pandémie doivent encourager nos organisations à s'engager encore plus pour faire accepter cette initiative pour laquelle le Cartel avait récolté nombre de signatures.



**Signez et faites signer  
l'initiative syndicale  
pour un salaire minimum légal**

## **Fonctionnement interne du Cartel (bureau et comité)**

Suite au départ de Marc Simeth, le bureau du Cartel s'est réorganisé afin de pouvoir fonctionner sans présidence. Jusqu'en novembre 2019 le bureau a été composé de Françoise Weber (SIT), Fabienne Payré (SSP) et Francesca Marchesini (SPG). Suite au départ de Francesca Marchesini un appel a été lancé pour renforcer le bureau et c'est ainsi qu'en novembre, Olivier Baud (SPG) et Pierre-Alain Dufey (UPCP) ont rejoint le bureau – et ont été formellement élus en janvier 2020. Gabriel Thullen a complété l'équipe en continuant d'assurer la trésorerie du Cartel.

Afin de tout de même permettre au bureau de fonctionner de manière satisfaisante, l'Assemblée des délégué.es du Cartel a entériné, en juin 2019, l'engagement d'un secrétaire administratif à 27% (Jean-René Hulmann).

Concernant la décharge attribuée à la présidence du Cartel, le Conseil d'Etat l'a, dans un premier temps, purement et simplement retirée puis est revenu en arrière pour l'accorder à hauteur d'un 30%. Le bureau du Cartel a écrit au Conseil d'Etat pour déplorer cette décision et demander de hausser cette décharge à 50%. Sans présidence, et la décision du Conseil d'Etat étant arrivée trop tard pour envisager un partage de cette décharge entre les membres du bureau, le Cartel n'a même pas pu bénéficier des 30% accordés.

Pour l'année prochaine et si personne ne se présente pour reprendre la présidence, le Cartel va demander qu'une solution soit trouvée pour, au minimum, pouvoir en bénéficier sous une forme encore à définir.

Une motion, qui demande le maintien d'une décharge à 50% dans l'intérêt du dialogue social, est pendante au niveau du Grand Conseil. Le Cartel, lors de son audition par la commission ad hoc du personnel du Grand Conseil, a confirmé qu'une décharge minimale de 50% était nécessaire pour assurer une présidence convenable.

Une solution financière a, par ailleurs, été trouvée afin de garantir au Cartel l'utilisation partielle des bureaux de la SPG, pour la tenue des réunions du bureau et du comité du Cartel ainsi que la réception du courrier.

Le comité du Cartel s'est réuni, entre le 2 juillet 2019 et le 3 mars 2020, à 14 reprises au local de la SPG. Suite aux mesures liées au Covid-19, le comité a ensuite tenu, entre le 24 mars et 16 juin 2020, 11 visioconférences.

Le fonctionnement du bureau à quatre personnes est satisfaisant, permet une répartition des tâches en fonction des compétences et disponibilités des un.es et des autres. L'utilisation éventuelle de la décharge syndicale accordée par le Conseil d'Etat devrait permettre un gain d'efficacité. Cela étant, le bureau a proposé au comité la reconduction et une répartition de la décharge, tout en étant ouvert à d'autres candidatures. Dans ce contexte de militance et de la répartition des charges, et de décharge insuffisante, il a été très utile d'avoir un secrétaire administratif. Le bureau estime qu'il est indispensable en l'état de reconduire ce mandat de secrétaire administratif.



## Participation du Cartel aux groupes de travail et commissions

SCORE : Voir supra.

GAB : Le groupe de pilotage « gestion des absences » se réunit dorénavant en principe deux fois par année. Cette instance ne s'est toutefois réunie qu'une seule fois, en automne 2019. La deuxième séance, prévue au printemps 2020 a été annulée en raison du Covid-19.

COSST : La « commission santé sécurité au travail » s'est réunie à deux reprises. Le Cartel a fait remarquer l'absence de sollicitation du groupe durant la période Covid-19 et la nécessité de protéger le personnel tout en déplorant une gouvernance d'urgence sans consultation des organisations du personnel.

Commission paritaire du statut B 5 05.01 : Les revendications féministes issues de la grève du 14 juin 2019 ont été traitées dans un groupe de travail séparé auquel le Cartel a participé. Une partie des revendications de ce groupe de travail ont été intégrées à un plan, peu ambitieux, du Conseil d'Etat préparé le Bureau de l'égalité. Le Cartel a aussi obtenu, face à l'absence de décharge suffisante et la faible reconnaissance des droits syndicaux, une modification du RPAC et de l'article 16 du RTrait, permettant l'introduction d'une décharge syndicale correspondant aux droits notifiés dans des arrêtés antérieurs.

9NOV et 1<sup>er</sup> MAI : Le Cartel est représenté dans ces comités chargés de la commémoration du 9 novembre et de l'organisation de la journée de revendications du 1<sup>er</sup> mai. Cette dernière fête a toutefois dû être annulée en raison du contexte sanitaire.

Coordination genevoise pour le droit de manifester (CGDM) : la coordination a surtout évoqué avec les différentes organisations et partis politiques qui la composent les problèmes liés aux manifestations réprimées par la police dans le contexte sanitaire. Les rassemblements pacifiques « 4m<sup>2</sup> » et de cyclistes ont dû faire face à des interventions largement disproportionnées de la part des agents de la force publique.

## Les fonctionnaires genevois manifestent contre la politique salariale

09.04.2014 17:01



Des centaines de milliers de fonctionnaires genevois sont descendus dans la rue mercredi pour manifester contre le projet de politique salariale Score du Conseil d'Etat. Ils exigent l'ouverture de négociations.

VIDÉOS ET AUDIOS

## Organisations membres

### **AGEEP**

Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles • CFPT  
• 38 av. Louis-Bertrand • 1213 Petit-Lancy • ageep@infomaniak.ch • [www.ageep.ch](http://www.ageep.ch)

### **FAMCO**

Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (Genève)  
• 14, bd Georges-Favon • case postale 5434 • 1211 Genève 11 • info@famco-ge.ch  
• [www.famco-ge.ch](http://www.famco-ge.ch)

### **FAPCEGM-HEM**

Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la haute école de musique • contact@fapcegm-hem.org  
• [www.fapcegm-hem.org](http://www.fapcegm-hem.org)

### **SEV**

Syndicat du personnel des transports • Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève  
• sev-geneve@sev-online.ch • [www.sev-online.ch](http://www.sev-online.ch)

### **SIT**

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs • 16, rue des Chaudronniers • case postale 3287 • 1211 Genève 3 • sit@sit-syndicat.ch  
• [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

### **SPG**

Société pédagogique genevoise • 14, bd Georges-Favon • case postale 5434  
• 1211 Genève 11 • spg@infomaniak.ch • [www.spg-syndicat.ch](http://www.spg-syndicat.ch)

### **SPJ**

Syndicat de la police judiciaire • case postale 142 • 1211 Genève 8  
• [www.spj-geneve.ch](http://www.spj-geneve.ch)

### **SSP**

Syndicat des services publics  
• Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève • secretariat@sspge.ch • [www.sspge.ch](http://www.sspge.ch)

### **UNION**

UNION du corps enseignant secondaire genevois • 6, rue Tour-de-Boël  
• 1204 Genève • secretariat@union-ge.ch • [www.union-ge.ch](http://www.union-ge.ch)

### **UFAC**

Union des fonctionnaires de l'administration cantonale • case postale 3819  
• 1211 Genève 3 • [www.ufac-ge.ch](http://www.ufac-ge.ch)

### **UPCP**

Union du personnel du corps de police  
• Route des Jeunes 12 • 1227 Carouge • [www.upcp.ch](http://www.upcp.ch)